

Nouvelles pratiques sociales



Le projet de société du Front commun des personnes assistées sociales du Québec

Garder le cap malgré les offensives contre l'aide sociale

Audrey Gonin

Volume 27, numéro 2, automne 2015

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1037675ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1037675ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Gonin, A. (2015). Le projet de société du Front commun des personnes assistées sociales du Québec : garder le cap malgré les offensives contre l'aide sociale. *Nouvelles pratiques sociales*, 27(2), 7–18. <https://doi.org/10.7202/1037675ar>



L'ENTREVUE

Le projet de société du Front commun des personnes assistées sociales du Québec : *garder le cap malgré les offensives contre l'aide sociale*

Entrevue avec Yann Tremblay-Marcotte et Nicole Jetté
du Front commun des personnes assistées sociales
du Québec (FCPASQ)

Audrey GONIN
École de travail social
Université du Québec à Montréal

Depuis le 1^{er} juillet 2015, différentes mesures gouvernementales conduisent à réduire l'accès au programme d'aide sociale ou le montant reçu par les personnes ayant droit à cette « aide de dernier recours » (Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, 2005). Afin de mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent ces changements, mais aussi de faire un état des lieux des enjeux passés et actuels de l'aide sociale, la revue *Nouvelles pratiques sociale* a rencontré deux membres du Front commun des personnes assistées sociales du Québec. Nicole Jetté est membre de l'équipe de la permanence nationale de

l'organisme et s'intéresse à la question de l'aide sociale depuis les années 1970, en tant que citoyenne militante. Yann Tremblay-Marcotte agit à titre de coordonnateur, en particulier sur le plan de la représentation politique et médiatique du Front commun.

NPS – Afin de présenter le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, pourriez-vous parler du contexte dans lequel il a été créé et du rôle qu'il joue à présent?

Nicole Jetté – Il y a une préhistoire au Front commun qui commence en 1974 et qui est liée à la création au Québec de la première loi d'aide sociale en 1969. Il y a des personnes qui se sont regroupées pour voir au respect de cette loi et pour contester aussi ses limites, parce qu'elle faisait une discrimination formelle à partir de l'âge : les moins de 30 ans recevaient le tiers du montant des plus de 30 ans. Il faut dire aussi que dans les années 1974 à Montréal, c'était la lutte de la taxe d'eau et il y avait des manifestations importantes dans la région. Donc à partir de 1974, il y avait des personnes assistées sociales, des intervenants en CLSC et des organisations communautaires qui se regroupaient localement. Ces groupes locaux se sont mis en dialogue les uns avec les autres, et c'est en 1977 qu'a eu lieu le premier congrès de fondation du Front commun des personnes assistées sociales du Québec. Donc il y a eu un regroupement de groupes de défense des droits des personnes assistées sociales, avec une approche de conscientisation, l'approche Freire, qui considère que c'est la personne qui vit la réalité qui a le pouvoir de la transformer. Mais elle a besoin d'alliés. Au Front commun, l'axe de la participation a été important dès le début, par les assemblées générales par exemple. Le Front commun a un projet de société axé sur le bien commun et le droit d'avoir les ressources qui nous permettent de partager le bien commun, et non pas de l'accaparer.

NPS – Et comment cela se traduit-il dans l'action du Front commun, actuellement?

Yann Tremblay-Marcotte – Ce projet de société, comme on aime l'appeler, on pourrait aussi l'appeler une plate-forme de revendications. On essaie de vivre selon les valeurs qu'on se donne, l'autonomie des personnes, l'égalité hommes-femmes et le partage équitable des richesses, et non pas selon ce que le gouvernement voudrait nous imposer. Concrètement, le Front commun regroupe 31 organisations, au travers le Québec, qui ont le mandat de défendre les personnes dans l'application de la loi. Ils vont chercher aussi à les regrouper pour réfléchir ensemble sur ce qui se passe, ce qui nous arrive et ce qu'on pourrait faire pour agir dans une perspective de droits humains. Au regroupement, on a des rencontres régulières, quatre assemblées générales par année, ainsi que différents comités, et ce sont les personnes assistées sociales qui s'impliquent dans ces comités.

Elles peuvent être accompagnées d'un ou d'une salariée qui est, comme on dit, une alliée pour faire avancer les choses, mais on veille à ce que ce soit les personnes assistées sociales qui prennent les décisions, ce qui n'est pas nécessairement facile. Il y a des défis par rapport à la vie démocratique, notamment la place que peuvent prendre les salariés et les personnes assistées sociales. Il y a une vigilance constante à ce sujet dans nos pratiques. Le fait de se regrouper donne aussi une certaine légitimité, pour pouvoir parler au ministre responsable du dossier de l'aide sociale. On a un rôle évidemment politique, qui consiste surtout je dirais à éviter des reculs. On a aussi un rôle pour une certaine présence médiatique, qui consiste souvent à défaire les préjugés qui sont constamment véhiculés.

NJ – Il faut être conscient que les personnes assistées sociales sont aussi conditionnées par l'idéologie dominante. Les personnes qui vivent cette réalité-là se sentent responsables, elles se sentent coupables de leur situation. On a réussi à leur mettre ça dans la tête. Elles ont honte, parce que c'est ça la honte au fond, se dire qu'on devrait être capable. Mais lorsqu'on leur donne des clés d'analyse, elles lèvent la tête, et là elles peuvent devenir d'un dynamisme incroyable. C'est souvent l'étiquette de la personne qui nous révèle que quelque chose ne fonctionne pas. Ce n'est pas elle qui est la cause de sa situation. Donc on fait de l'action, mais aussi de la réflexion : l'importance d'analyser l'action, en gardant les valeurs d'autonomie de la personne, de solidarité, des valeurs de rapports égalitaires homme-femme et de rapports égalitaires entre nous, et le partage de la richesse. Au Front commun, la richesse ce n'est pas le portefeuille, ce sont les talents, les capacités de chaque personne qu'on met en commun, et c'est comme ça qu'on devient une force. Mais ça ne veut pas dire qu'on n'a pas besoin d'argent pour vivre! On a d'ailleurs des revendications très claires là-dessus.

YTM – Au Front commun, on essaie beaucoup de mettre l'accent sur l'aspect économique. Actuellement, il existe beaucoup de mesures sociales axées par exemple sur le développement d'une bonne santé, sur la connaissance de soi et de ses émotions pour avoir une meilleure santé mentale, etc. Mais nous notre analyse c'est que le fait d'être en situation de pauvreté finit par handicaper les gens et par créer des problèmes durables. C'est pour ça qu'on revendique clairement une hausse du revenu des gens qui se retrouvent à l'aide sociale. On remarque que depuis au moins 30 ans, peu importe le parti en place, les différentes mesures se ressemblent et la ligne directrice est assez similaire. Le moment où les politiques ont été les plus généreuses, c'est peut-être à la première loi d'aide sociale en 1969. Après ça c'est une série de reculs. Si le montant avait été indexé

depuis cette loi, le chèque d'aide sociale serait autour de 1 400 \$ aujourd'hui. Or on se retrouve avec un chèque de 616 \$ par mois qui correspond à 43 % des besoins essentiels, pour les personnes qui n'ont pas de contraintes à l'emploi reconnues par le Ministère. Dernièrement, différentes mesures réduisant l'accès à l'aide sociale ont été mises en places. Par exemple, les personnes qui sont propriétaires de leur logement ou celles qui quittent le Québec pour plus de sept jours consécutifs peuvent être exclues du programme d'aide sociale. Il y a aussi eu une réduction du montant reçu pour les chambreurs et les personnes qui entreprennent une cure de désintoxication.

NJ – Quand la première loi d'aide sociale a été mise en place en 1969, on parlait de la responsabilité de l'État face à ses citoyens. Et c'est aussi dans les mêmes années qu'on a mis en place le Ministère de l'éducation, les cégeps, la Régie des rentes, l'assurance santé, etc. Quand on relit les écrits des années 1960, on parlait réellement d'un État responsable. Mais dans les années 1980, on s'est plutôt mis à parler d'un État providence, et ça camouflait complètement l'idée de la responsabilité de l'État. Ce sont maintenant les individus qui sont responsables, et ça ne concerne pas seulement l'aide sociale, mais tout le secteur des services publics. Alors ça va en ligne droite, c'est une réelle descente au plan des droits et de la reconnaissance de la citoyenneté des personnes assistées sociales. Avant on avait la Loi sur l'aide sociale, mais elle n'existe plus [depuis 1989]. Ce qui existe maintenant, c'est la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, et dans cette loi il y a un programme qui s'appelle « aide sociale », un autre programme qui s'appelle « solidarité sociale », et aussi « alternative jeunesse » qui a été touché par les dernières coupures. Mais un programme, ça laisse toute la discrétion au ministre, contrairement à une loi qui nécessite un processus parlementaire pour faire un changement. Donc dans le programme d'aide sociale, il y a beaucoup de choses que le ministre peut interpréter et changer, à sa discrétion.

Les changements introduits en 1989 ont également été la source d'une division entre les personnes assistées sociales, car cette réforme a amené une série de catégories : des participants et des non participants, des disponibles et des non disponibles. Il y avait des personnes qu'on autorisait à ne pas être disponibles aux « actions positives pour le travail et l'emploi » (programme APTE), parce qu'elles étaient enceintes (plus de 20 semaines), avaient des enfants de moins de 5 ans, ou étaient âgées de plus de 55 ans. Et il y avait aussi les personnes non participantes, qui dans le discours étaient les personnes non motivées. Donc en conséquence, par exemple, une personne assistée sociale qui gardait des enfants une journée par semaine et qui espérait en garder

davantage était considérée comme non motivée et non participante car elle n'était pas disponible cinq jours par semaine de 9 h à 5 h. Il y avait aussi l'autre programme qu'on appelait « soutien financier », aujourd'hui ça s'appelle « contraintes sévères à l'emploi », et ça fonctionne selon un catalogue de critères qui existe encore. Les déclarations des médecins qui disent que tu n'es pas apte à travailler, ce n'est pas suffisant, ça dépend du catalogue. Ceci a conduit à créer des étiquettes : toi tu mérites, toi tu es un bon pauvre parce que tu réponds aux critères.

Aujourd'hui on se retrouve avec une multitude de programmes d'employabilité. Et là si on rentre là-dedans, on peut aussi parler du rôle de l'économie sociale. Je ne veux pas faire un jugement global, mais on peut questionner l'utilisation d'une partie de l'économie sociale. Par exemple, si je reviens à la loi de 1989, il y avait une mesure qui permettait d'avoir un supplément au montant de base si tu t'impliquais 20 heures par semaine dans un organisme communautaire. L'organisme parrain recevait 100 \$ par mois par personne pour les encadrer. Mais j'ai vu des organismes qui en parrainaient 60! Ça devenait un peu comme les agences de placement d'aujourd'hui : un organisme qui avait besoin de quelqu'un pour répondre au téléphone communiquait avec le Ministère, et une personne assistée sociale allait travailler à l'organisme. Pour 20 heures par semaine, donc 80 heures par mois, ça donnait 100\$. Dans le secteur du maintien à domicile par exemple, j'ai vu des coupures de postes d'auxiliaires familiales sur appel en CLSC qui ont été remplacés par des personnes assistées sociales.

NPS – Diriez-vous que l'économie sociale peut, en partie, contribuer à une certaine précarisation de l'emploi?

NJ – Pour moi c'est évident. Et ce n'est pas pour rien. Il faut se souvenir que l'économie sociale a été reconnue par le gouvernement dans le contexte du déficit zéro. Et je me souviens très bien, c'était Monsieur Landry qui était ministre des finances en 1994, et un soir il a affirmé aux nouvelles que, dans un contexte de déficit zéro, l'économie sociale c'est acceptable. Pour moi c'est resté, et j'analyse l'économie sociale avec cette phrase de Monsieur Landry. C'est dans ce contexte-là que l'économie sociale a été reconnue en 1996 comme un système salarial.

YTM – Le fait que l'aide sociale se retrouve dans le Ministère de l'emploi fait aussi en sorte que l'objectif principal est de sortir les gens de l'aide sociale. L'idée n'est pas de garantir l'accès à l'aide sociale. C'est pour ça qu'il y a toute une classification autour de

la capacité de la personne à sortir, avec des délais établis. C'est la directive qui est appliquée à tous les niveaux.

NPS – Savez-vous si ces programmes permettent aux personnes de trouver des emplois?

YTM – Bien sûr, ces programmes ont une certaine efficacité, mais nous travaillons avec ceux et celles pour qui ça n'a pas fonctionné et il y en a beaucoup. D'ailleurs, c'est important de mentionner que le plein emploi ne peut pas exister dans notre système économique actuel et qu'un taux de chômage est maintenu pour garder les salaires bas et une main d'œuvre disponible. Dans ce contexte, le Ministère a quand même comme objectif principal de sortir les gens de l'aide sociale. Les programmes sont assez variés, mais il n'y a pas de programmes pour tout le monde, parce qu'envoyer quelqu'un sur un programme ça coûte cher et qu'on est dans un contexte d'austérité. Il y a aussi une tendance à limiter l'accès aux programmes à ceux qui ont le potentiel de réussir. De la façon dont les programmes sont construits, il y a d'un côté les programmes d'insertion sociale, qui s'adressent aux gens qui, selon le Ministère, n'arriveront pas à occuper un emploi; ensuite il y a les programmes d'insertion professionnelle qui s'adressent à ceux qu'on juge capables d'acquiescer ce qui est demandé dans le marché de l'emploi actuel. Quand la ministre Maltaise a fait sa réforme [qui a conduit à une réduction du montant reçu, pour plusieurs milliers de personnes], elle disait « on ne va échapper personne ». Mais ce qu'elle voulait dire en fait c'est que les gens qu'on allait couper, on allait les prioriser pour entrer dans les programmes d'employabilité. C'est la même chose qui s'en vient avec le programme « objectif emploi » : les personnes qui reçoivent de l'aide sociale pour la première fois vont être mieux encadrées que les autres et auront accès en premier aux programmes d'employabilité. Les autres, tous ceux qui se situent entre « le bon pauvre », c'est-à-dire ceux qui ont une contrainte sévère reconnue par le ministère, et les gens visés par les programmes, ce sont toutes des personnes qui ne « réussiront pas » les programmes d'Emploi Québec. Nous avons constaté que souvent, les programmes ne sont pas adaptés pour ces personnes. On pense qu'il va y avoir un abandon de ces gens-là, surtout dans un contexte d'austérité.

NJ – Par exemple, une des mesures qui existaient pour les personnes qui voulaient réintégrer l'emploi, c'était justement la cure de désintoxication, qui faisait partie du processus, mais on a coupé à ce niveau. C'est clair qu'une personne qui a un problème de toxicomanie qui arrive à l'aide sociale, elle ne fait pas partie des personnes à aider de manière prioritaire parce que dans l'évaluation des demandes, on vise un maximum de deux ans pour débarquer de l'aide sociale : soit par les prêts et bourses, ou par le marché

du travail. Donc si tu arrives avec un autre problème, c'est trop long, tu seras mis de côté. Et si tu as envie de faire quelque chose, mais que c'est trop long, on va te proposer quelque chose de plus court. L'objectif c'est l'emploi, rentable, efficace, à court terme. Lorsqu'il s'agit de déterminer des mesures pour l'emploi, les partenaires syndicaux et les employeurs sont consultés sur ce qui est bon pour développer l'employabilité, mais des organismes comme le Syndicat pour la défense des droits des non syndiqués ou le Front commun ne sont pas considérés comme des partenaires. Il y a déjà une discrimination dans les personnes qu'on invite autour de la table.

YTM – En ce qui concerne les modifications de cette année, j'ai vraiment pu observer comment les annonces publiques ont été faites. Le gouvernement libéral a agi d'abord en envoyant des rumeurs dans la population, pour voir s'il y avait des réactions. Le gouvernement nous parlait « d'actualiser la loi », il nous parlait « d'équité », et dans sa conception, c'était pour faire en sorte que les personnes assistées sociales reçoivent moins de bénéfices par rapport aux travailleurs à faible revenu. Donc créer encore plus d'écart entre les « bons et les mauvais pauvres » finalement. Parmi les données dont on dispose, on sait que le salaire minimum est déterminé à environ 42 % du salaire médian, et l'aide sociale à 50 % du salaire minimum. On voit qu'il y a quelque chose dans l'ordre économique capitaliste, des règles économiques, qui maintiennent ce système-là en place, et évidemment c'est le gouvernement qui approuve tous ces barèmes.

NJ – C'est tout un système qui est inter-relié. On ne peut pas parler de l'évolution de la loi d'aide sociale sans regarder l'évolution de l'assurance chômage et l'évolution du salaire minimum. En 1974, le gouvernement a établi que le montant d'aide sociale ne devait pas être plus élevé que 50 % du salaire minimum à 40 heures par semaine. Or actuellement, la moyenne des gens qui gagnent le salaire minimum travaille entre 25 et 30 heures par semaine. La règle du 50 % continue de s'appliquer, mais avec la moyenne actuelle de 25 heures par semaine!

YTM – De plus en plus on entend parler d'une espèce de *workfare* indirect (*work for welfare*), une certaine tendance à continuer à affamer les gens, pour les placer dans des conditions de vie de plus en plus difficiles : ceci les oblige à accepter des conditions de travail précaires, en se disant que c'est toujours mieux que de recevoir l'aide sociale dans les conditions qu'on connaît, qui impliquent une forte stigmatisation et des conditions d'existence difficiles. Bien sûr les gens ne veulent pas se trouver à l'aide sociale parce que ce sont des conditions qui ne permettent pas de vivre convenablement, mais il y a aussi le poids de l'étiquetage. Honnêtement je ne sais pas laquelle est la pire à vivre,

l'identité ou la condition matérielle. Et on comprend par des études qui ont démontré, par exemple dans le cas des mères monoparentales, que c'est en augmentant le chèque que les personnes sortent de la tête de l'eau et sont en meilleure position pour trouver un emploi.

NPS – Justement, comment analysez-vous le développement d'un discours très stigmatisant à l'endroit des personnes assistées sociales, et aussi le fait qu'il puisse s'exprimer de manière aussi libre dans les médias?

NJ – Une clé de lecture selon moi pourrait être en 1982, lorsqu'on a diminué de 20 % les salaires de l'ensemble des salariés syndiqués de la fonction publique. Dans la campagne qui a amené à cette coupure, c'était affreux ce qui était véhiculé contre les employés de l'état. On les dépeignait comme des gens qui ne faisaient rien, qui étaient trop bien payés et qui abusaient du système, etc. La population a applaudi. Donc dans le développement de l'argumentaire, au niveau médiatique et gouvernemental, on a fait alliance avec toutes les personnes qui recevaient moins que les syndiqués du secteur public, c'est à dire avec les personnes au salaire minimum et avec les personnes syndiquées du secteur privé. Au Québec, on a un raffinement extraordinaire pour diviser des secteurs sociaux qui devraient se tenir la main! Tout de suite après ça, il y a eu la campagne contre les personnes assistées sociales, qui a mené en 1984 à la réorganisation de l'ancienne Loi sur l'aide sociale, et là, les syndiqués du secteur public ont applaudi, avec les autres syndiqués. Et les personnes au salaire minimum ont aussi applaudi, parce que elles, elles ont du cœur pour aller travailler. Donc à partir de 1982, ça préparait le livre blanc de 1984, et ça préparait la réforme de l'éducation de Madame Marois, qui a passé une loi disant que l'éducation devait répondre aux besoins des entreprises. Donc les mesures de formation, dans le cadre de l'aide sociale, devaient également s'adapter aux besoins de l'entreprise. Il faut dire aussi que le Québec était un peuple très religieux avant les années 1960. Le discours était beaucoup teinté par la droite de l'Église catholique qui est arrivée au moment de la colonisation. L'idée que les valeurs de solidarité doivent s'accompagner de la notion de mérite a été longtemps très présente. Dans l'esprit de la première loi d'aide sociale, quel que soit la raison du besoin, l'État avait la responsabilité de garantir des conditions de vie acceptables, mais il y a évidemment des gens qui s'y opposaient. Dans le contexte d'austérité actuel, ça donne un nouveau souffle à ce discours.

YTM – Le gouvernement s'appuie sur les différents préjugés, insinuant par exemple que les personnes vont dans le sud, pour adopter des politiques qui rendent la vie plus pénible aux personnes assistées sociales. C'est populaire et utile pour se faire du capital politique de mentionner ces préjugés, pour des acteurs politiques ou médiatiques, et de trouver des

boucs émissaires pour un ensemble de problèmes. Ce qui fait que ce genre de discours est accepté, ou du moins peu contesté ou réprimé, est une bonne question. Ça nous rend triste, car nous savons le tort que ça cause aux personnes. Nous essayons de promouvoir une vision différente des personnes assistées sociales à travers des petites campagnes, des échanges, mais nos moyens sont limités.

NJ – Un des défis que j’ai observé pour les organismes, c’est de prendre le temps de faire de liens avec l’histoire et de voir ce qui explique les décisions lorsqu’elles surviennent. Il y a ce que le gouvernement dit et ce que les médias reprennent sur la place publique, mais c’est important de remonter aux racines des discours, pour être capable de réagir de façon cohérente. Mais comme il y a de plus en plus de coupures, de durcissement et de harcèlement administratif à l’aide sociale, les organismes n’ont plus l’espace pour faire cette réflexion-là.

NPS – Et comment expliquez-vous que cet espace se soit autant réduit?

NJ – On passe beaucoup de temps à essayer de faire respecter la loi, une loi qui ne respecte même pas le droit à un revenu décent. Le rôle du Front commun c’est la défense des droits économiques, sociaux et culturels, et de la citoyenneté, mais c’est devenu un luxe de réfléchir. Il y a tellement de feux à éteindre qu’on n’a plus le temps d’analyser les causes, ni de prendre le temps avec les personnes assistées sociales qui vivent avec les conséquences des préjugés. C’est évident qu’on a envie de réagir à ce qui se passe quand on se rencontre entre les groupes locaux, mais comment arriver à se situer dans un contexte, à analyser l’action qu’on a fait, pour voir ce qu’on doit ajuster? C’est ça le défi, actuellement, d’un organisme comme le Front commun ou d’une organisation qui doit soutenir ses membres au plan local, dans un contexte d’austérité comme actuellement, où il y a des groupes qui ont dû passer de deux salariés à un seul. Au Front commun il y a du travail pour cinq personnes salariées à temps plein, et il y a deux personnes à 30 heures par semaine. Il y a un manque cruel de moyens, et le défi devient aussi de ne pas se brûler là-dedans comme personne, et de continuer à respecter nos valeurs. Arriver finalement à ne pas faire trop « d’adaptabilités » qui normaliseraient la conduite du gouvernement.

YTM – Tu nommes beaucoup d’obstacles à notre mission, et ça revient à parler en fait d’une certaine pression qu’on reçoit du gouvernement pour qu’on travaille dans un angle bien particulier. Un exemple très concret, c’est l’impact de la diminution du nombre d’agents et d’agentes dans les centres locaux d’emplois (CLE) qui fait en sorte que les gens n’ont plus d’interlocuteurs et se rendent maintenant dans les groupes de défense de

droits pour obtenir de l'information. Donc au lieu d'animer cet espace de réflexion vers le projet de société, les groupes se trouvent plutôt à donner de l'information sur les programmes du gouvernement. Par rapport aux cinq mesures qui sont passées cette année, on va combattre chacune individuellement, donc ça va demander de l'énergie.

NJ – Tout ça dans un contexte où en 2002 au Québec il y a eu une loi contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans le préambule de cette loi, on disait : « La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un impératif national. Les personnes en situation de pauvreté sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle des leurs ». Le but général de la loi est de tendre vers un Québec sans pauvreté et beaucoup de monde croit encore que c'est une loi extraordinaire. Le Québec est cité en exemple jusqu'en France pour cette loi-là, mais en réalité, on se « pette les bretelles » sans vraiment en regarder l'application. Par exemple, deux ans après avoir passé cette loi, il y a eu une coupure concernant le partage du logement, et encore une fois, on l'a annoncé en utilisant les préjugés : le Ministre Bécharde l'avait appelé la mesure Tanguy [ce qui fait référence aux adultes logeant chez leurs parents après avoir atteint l'âge de 25 ou 30 ans]. Mais dans les faits, la coupure s'adressait à tout individu qui partage un logement. Alors on voit comment le ministre s'est mis sur la place publique pour attaquer les jeunes, et on sait que quand on attaque les jeunes, on va automatiquement avoir l'applaudissement de la population.

YTM – Effectivement, les jeunes à l'aide sociale font certainement partie de la population la plus stigmatisée. Au final, toute mesure de coupures envers les personnes assistées sociales devient aussi une mesure électoraliste, parce qu'on sait que l'opinion générale sera favorable.

NJ – Le Front commun a officiellement poursuivi le gouvernement pour cette coupure parce qu'elle impliquait une pénalité de 200 \$ au montant de base, ce qui occasionnait l'appauvrissement de beaucoup de personnes, principalement les proches aidants qui vivaient avec un parent âgé. On a poursuivi le gouvernement en pensant que cette Loi contre la pauvreté et l'exclusion sociale nous serait utile, mais à notre grande surprise, on a appris que l'article de loi qui impliquait que le gouvernement doive justifier s'il y avait appauvrissement au non n'avait jamais été adopté. La loi de 2002 est un somnifère. La population est convaincue qu'au Québec, on a une bonne loi contre la pauvreté et l'exclusion sociale, mais on a plutôt un Ministère de la solidarité sociale qui permet l'appauvrissement des personnes qui reçoivent l'aide sociale, comme on le voit avec les différentes coupures récemment mises en place.

YTM – Il faut dire en plus qu’il y a peu de mécanismes de surveillance pour cette loi-là, peu d’obligation de résultats, si ce n’est que présenter un rapport sans incidence. Donc ça devient un peu une déclaration de principes.

NPS – Après cette loi de 2002, peut-on dire que la pauvreté au Québec a reculé?

NJ – Moisson Montréal le publie à chaque année dans son rapport annuel : il y a une augmentation de travailleurs et de personnes âgées qui fréquentent les banques alimentaires. C’est évident que les pauvres sont plus pauvres qu’ils l’étaient, et que le bassin de la pauvreté s’élargit, avec des conditions de travail qui se dégradent. La pauvreté est une violence structurelle, or le gouvernement accepte que de nombreuses personnes vivent sous le seuil de pauvreté, qui est évalué à 20 000 \$. On sait ce que crée la pauvreté : des maladies, des suicides, des difficultés scolaires. Un enfant qui n’a pas mangé le matin, bien sûr que ça amène des problèmes d’apprentissages, mais tout le stress qu’il vit à la maison a aussi des effets durables sur lui, sur sa confiance en soi. Je regarde ce que les personnes assistées sociales vivent actuellement, en comparaison de ce que j’observais dans les années 1980, et je remarque que les personnes sont beaucoup plus malades, plus jeunes.

YTM – C’est ce que les gens qui travaillent dans les organismes nous disent à travers le Québec, que les gens sont beaucoup plus atteints sur les plans physique et psychologique.

NJ – Il y a des économistes qui s’intéressent au revenu de base et qui démontrent clairement que oui, ça coûte cher socialement d’appauvrir sa population. J’aimerais qu’on puisse avoir des alliances avec des économistes, pour pouvoir démontrer au gouvernement que dans les pays qui l’appliquent, ça coûte moins cher pour les soins de santé, les gens sont plus motivés, ils prennent des initiatives personnelles, ça crée de l’emploi, les personnes deviennent capables de faire des choix à partir de leurs intérêts. C’est beaucoup plus rentable socialement que de les mettre dans des situations comme l’aide sociale ou le chômage. C’est sûr qu’on y va un peu pièce par pièce, mais est-ce qu’il y aurait moyen à l’automne d’avoir des scénarios pour démontrer la vue d’ensemble, l’impact de chaque pièce? Il y a une question qui touche l’argent, et l’autre, les services publics. Et ça c’est très important pour le Front commun que ces deux axes soient liés.

YTM – Pour nous, le revenu social universel garanti servirait à couvrir les besoins de base. Dans notre perception, ce n’est pas dans une logique d’assistance aux plus démunis,

mais vraiment dans celle de permettre à tous et toutes de vivre sa citoyenneté, de vivre dans son pays sans être inquiet pour couvrir ses besoins le lendemain. Dans cette perspective, nous revendiquons l'abolition des catégories à l'aide sociale, les « aptes » et les « inaptes », dans la perspective d'un revenu social universel garanti. L'arrêt de la coupure pour pension alimentaire aux enfants fait partie de nos revendications principales depuis un certain temps, tout comme l'abolition de la coupure pour vie maritale et de celle reliée à la contribution parentale. On réclame un chèque qui permette de répondre aux besoins de base, tout simplement. Toutes les gymnastiques que les gens doivent faire pour survivre, c'est du temps qui est perdu socialement. Mais au travers de ça, on milite quand même pour des services publics forts et universels pour les gens. Nous ne sommes pas les seuls à revendiquer le revenu minimum garanti, il y a une mouvance internationale pour étudier les possibilités. Beaucoup de personnes ou de groupes s'entendent sur l'idée, mais qui le revendique vraiment? Il me semble que je ne vois pas ça beaucoup. C'est aller un peu à contre-courant, car on observe un processus d'appauvrissement auquel le gouvernement contribue, actuellement.